

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 29

Date de la convocation : 29 Novembre 2024

N° 24.12.09.03

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, Mme TAILLADES, M. ROESCH, Mme HURLIN, M. BELENUS, Mme BLO, M. LAN SUN LUK, M. DE CHAMBRUN, Mme ANDRIEU, Mme MOURIES, Mme DE LAMOTTE, Mme PLAYS, Mme GUITARD, M. N'ZENGUI, Mme PARIILLON, Mme VELAY, M. GALIBERT, M. GROS, Mme DAMAIS, Mme DRU, M. VINCENT, Mme IKPEFAN, Mme LECOQ

ABSENTS : M. CASTELL, M. LOPEZ, M. SEBBAK, Mme BOULANGEAT

PROCURATIONS : M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
Mme MERLET en faveur de M. ROESCH
M. GRAVIER en faveur de M. BELENUS
M. GIORDAN en faveur de M. LAN SUN LUK
Mme WEBER en faveur de Mme TAILLADES
M. LECOQ en faveur de Mme DE LAMOTTE

Finances locales

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Orlane HURLIN, adjointe aux Finances et à la Modernisation de l'Action Publique, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT ont pour objet de **permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée au 15 avril** par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Concernant les dépenses d'investissement, cette autorisation porte, après délibération du Conseil municipal, **sur le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, hors remboursement du capital de la dette.

Cette autorisation d'engagement des dépenses d'investissement est donc basée sur le montant total des crédits d'engagement in fine ouverts au titre de l'année 2024 soit après les DM 1 et 2.

Le **total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 s'élève à 7 222 918.30 €**. Ce montant exclut les restes à réaliser et intègre donc les mouvements des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice.

Compte tenu des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de **1 805 729.58 €**, correspondant à 25% des crédits ouverts en 2024, et ce avant le vote du budget primitif 2025.

Il est proposé de répartir les crédits selon la ventilation ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 034-213401235-20241211-DELIB24120903-DE

OPERATION Article	Libellé	Budget 2024 + DM 1 + DM 2	Crédits 2025 25% avant vote du budget
204	Subventions d'équipement versées	1 122 379,30	280 594,83
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 122 379,30	280 594,83
138	Ecole Nelson Mandela	205 000,00	51 250,00
21312	Bâtiments scolaires	205 000,00	51 250,00
156	Remise à niveau du patrimoine communal	122 500,00	30 625,00
2188	Autres immobilisations corporelles	122 500,00	30 625,00
157	Restructuration Hôtel des Postes - Accueil CNAREP	105 000,00	26 250,00
2031	Frais d'études	105 000,00	26 250,00
158	Modernisation informatique des services	96 000,00	24 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	96 000,00	24 000,00
164	Cimetière	1 834,00	458,50
2188	Autres immobilisations corporelles	1 834,00	458,50
165	Vidéoprotection	47 000,00	11 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	11 750,00
168	Travaux imprévus	35 000,00	8 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	8 750,00
169	Acquisitions imprévues	30 000,00	7 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	7 500,00
171	Prévoir les aménagements futurs	60 000,00	15 000,00
2115	Terrains bâtis	60 000,00	15 000,00
173	Bien manger à l'école	18 000,00	4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	4 500,00
174	Equiper les services périscolaires	22 000,00	5 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 000,00	5 500,00
176	Ludification de l'espace public	125 000,00	31 250,00
2031	Frais d'études	125 000,00	31 250,00
179	Ville prudente	19 905,00	4 976,25
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	19 905,00	4 976,25
180	Equipement police Municipale	13 000,00	3 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	3 250,00
182	Complexe sportif	4 500 000,00	1 125 000,00
2313	Constructions en cours	4 500 000,00	1 125 000,00
184	France Services	15 000,00	3 750,00
2031	Frais d'études	15 000,00	3 750,00
188	Acquisition instruments de musique	20 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	5 000,00
198	Tennis municipaux Suzanne LENGLEN	74 000,00	18 500,00
2031	Frais d'études	74 000,00	18 500,00
199	Ecole Maurice Béjart	70 000,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	17 500,00
206	PPI Soutien à l'équipement des écoles	33 000,00	8 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 000,00	8 250,00
212	Soutenir la transition énergétique	35 500,00	8 875,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 500,00	8 875,00

OPERATION Article	Libellé	Budget 2024 + DM 1 + DM 2	Crédits 2025 25% avant vote du budget
213	Soutenir les arts de la rue - 34°	26 000,00	6 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 000,00	6 500,00
215	Prévention des risques professionnels	9 000,00	2 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	2 250,00
217	Crèches municipales	9 500,00	2 375,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 500,00	2 375,00
219	Création de toilettes publiques	45 800,00	11 450,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 800,00	11 450,00
224	Therms de Fontcaude	14 000,00	3 500,00
2031	Frais d'études	14 000,00	3 500,00
225	Équiper les services municipaux d'outils utiles à leurs missions	30 000,00	7 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	7 500,00
226	Ville cyclable	68 500,00	17 125,00
2031	Frais d'études	68 500,00	17 125,00
228	Assistance à Maitrise d'Ouvrage anthropologie urbaine	150 000,00	37 500,00
2031	Frais d'études	150 000,00	37 500,00
232	Mise en conformité locaux domaine du Perret - Accueil Friche Mimi	100 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	25 000,00
TOTAL		7 222 918,30 €	1 805 729,58 €

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur de **1 805 729.58 €** ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 24

Contre : 4 (M. Gros, Mme Velay, Mme Ikpefan, M. Galibert)

Abstention : 1 (Mme Lecoq)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER